

Programme hydrologique international

55^e session du Bureau du PHI
(Paris, 20-22 juin 2017)

FAMILLE DE L'EAU DE L'UNESCO

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

RÉSUMÉ

Le nombre de chaires UNESCO et de centres de catégorie 2 placés sous l'égide de l'UNESCO relatifs à l'eau a augmenté au cours de la période considérée. Trois propositions de création de centres de catégorie 2 seront soumises à la 202^e session du Conseil exécutif de l'UNESCO en octobre 2017. Quelques accords relatifs aux centres de catégorie 2 sont en cours de renouvellement et seront conformes à la nouvelle stratégie relative aux centres de catégorie 2 (37/C/18, partie 1, annexe 1). L'Accord opérationnel portant création de l'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau en tant qu'institut de catégorie 1 ayant expiré le 31 décembre 2016, l'UNESCO et l'Institut pour l'éducation relative à l'eau (IHE) aux Pays-Bas ont conclu un nouvel Accord de partenariat. Celui-ci est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2017 et prendra fin le 30 juin 2018. Des procédures ont été engagées entre-temps en vue de faire de l'IHE un institut de catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO. Une consultation spéciale a été lancée le 15 février 2017 auprès du Conseil intergouvernemental du Programme hydrologique international (PHI) afin d'évaluer les propositions visant à faire de l'IHE et du Centre international sur l'eau et la transdisciplinarité (CIRAT), au Brésil, des centres de catégorie 2 placés sous l'égide de l'UNESCO.

Le Bureau voudra bien prendre connaissance des documents suivants :

5.1 Dossier d'information sur le PHI

5.2 Statuts de la Famille de l'eau de l'UNESCO

5.3 Consultation spéciale auprès du Conseil intergouvernemental du PHI relative à l'IHE, au CIRAT et aux autres centres proposés

5.4 Compte rendu des activités de la Famille de l'eau de l'UNESCO

5.5 Coopération avec le WWAP

5.6 Nouveaux Statuts de l'IHE applicables à la période de transition faisant suite à l'expiration de l'Accord opérationnel faisant de l'IHE un institut de catégorie 1 et précédant son établissement comme institut de catégorie 2 sous l'égide de l'UNESCO

Dossier d'information sur le PHI (sous-point 5.1 de l'ordre du jour)

1. Le Secrétariat du PHI a préparé et diffusé un dossier d'information sur le Programme, comprenant des informations générales sur le fonctionnement, la gouvernance et les objectifs du PHI, les coordonnées des personnes de référence du Secrétariat du PHI au siège de l'UNESCO et des bureaux hors siège, ainsi que des documents de référence sur le PHI-VIII et les initiatives connexes. Le contenu du dossier permet également d'approfondir les connaissances relatives au Programme, de favoriser une participation active et de renforcer la visibilité et la reconnaissance des réalisations du Programme, conformément à la Résolution XXII-3 du Conseil et à la Stratégie pour l'information et la communication (voir IHP/BUR-LV/6 et 7, respectivement). Le dossier est également disponible en ligne à l'adresse : <http://en.unesco.org/themes/water-security/hydrology/resources>. Il permettra aux nouveaux points focaux du PHI de mieux appréhender leur rôle et de se familiariser avec les nouvelles chaires UNESCO relatives à l'eau, les nouveaux centres de catégorie 2, ainsi que les délégations permanentes auprès du PHI.

Statuts de la Famille de l'eau de l'UNESCO (sous-point 5.2 de l'ordre du jour)

2. L'UNESCO s'efforce d'améliorer le socle de connaissances scientifiques afin d'aider les pays à gérer leurs ressources en eau dans une optique de durabilité. Ces travaux sont réalisés dans le cadre de la Famille de l'eau de l'UNESCO, un réseau mondial chargé de mettre en œuvre, de manière collaborative, les objectifs stratégiques de l'organisation. La Famille de l'eau de l'UNESCO comprend le Programme hydrologique international (PHI), le Programme mondial des Nations Unies pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP), les centres de catégorie 2 relatifs à l'eau placés sous l'égide de l'UNESCO, les chaires relatives à l'eau et les réseaux UNITWIN. La famille de l'eau de l'UNESCO fonctionne comme un réseau mondial qui travaille ensemble pour mettre en œuvre les objectifs stratégiques de l'organisation.

3. L'Institut pour l'éducation relative à l'eau (IHE, anciennement UNESCO-IHE) n'existe plus en tant qu'institut de catégorie 1 depuis l'expiration de l'Accord le 31 décembre 2016 et ne fait plus partie intégrante de l'UNESCO. Il demeure toutefois opérationnel et participe aux activités du réseau dans le cadre d'un Accord de partenariat conclu avec l'UNESCO et valable jusqu'au 30 juin 2018.

4. Le réseau des 36 centres relatifs à l'eau placés sous l'égide de l'UNESCO (instituts et centres de catégorie 2) participe à la mise en œuvre du PHI à l'échelle internationale et régionale. Sur les six nouveaux centres dont la création a été approuvée au cours de la 38^e session de la Conférence générale en novembre 2015, seul le Centre de gestion intégrée et pluridisciplinaire des ressources en eau de l'Université Aristote de Thessalonique, en Grèce, a fait l'objet d'un accord signé. Le projet d'accord finalisé avec le Laboratoire central de suivi de la qualité de l'environnement (CLEQM), situé à El-Qanater, en Égypte, est en attente de signature. Les accords relatifs aux quatre autres sites, à savoir le Centre régional africain d'écohydrologie (ARCE) en Éthiopie, le Centre de recherche sur l'eau de l'Institut du Koweït pour la recherche scientifique (WRC), au Koweït, le Centre international pour la gestion intégrée des bassins versants et des ressources biologiques dans les régions arides et semi-arides (IMWBRA), en République islamique d'Iran, et le Centre régional de recherche sur l'hydrologie (RWRC) de l'Institut de technologie de l'information de la COMSATS, au Pakistan, sont toujours en cours de rédaction. L'accord conclu avec le Centre international d'évaluation des ressources en eaux souterraines (IGRAC) a été renouvelé le 6 décembre 2016. L'accord conclu avec le Centre international pour la sécurité et la gestion durable de l'eau (i-WSSM), en République de Corée, a été ajusté afin d'être conforme à la nouvelle stratégie intégrée relative aux centres et aux instituts de catégorie 2 placés sous l'égide de l'UNESCO (37 C/18) et signé le 7 décembre 2016. Enfin, trois propositions de création de centres de catégorie 2

seront soumises au Conseil exécutif de l'UNESCO au cours de sa 202^e session en octobre 2017 :

- Centre régional pour la sécurité de l'eau (CERSHI), Mexique
- Centre international sur l'eau et la transdisciplinarité (CIRAT), Brésil
- Institut pour l'éducation relative à l'eau (IHE), Pays-Bas

Centre régional pour la sécurité de l'eau (CERSHI), Mexique

5. Conformément à la Stratégie globale intégrée concernant les instituts et centres de catégorie 2 placés sous l'égide de l'UNESCO (37 C/18, partie 1, annexe 1, article 3. (ii).(c)) approuvée par la Conférence Générale de l'UNESCO lors de sa 37^e session (37/C Résolution 93), le Conseil intergouvernemental du PHI a été invité à examiner la conformité de la proposition vis-à-vis du cadre de programme stratégique applicable. En vertu de la Résolution XXII-9, le Conseil a examiné et validé ladite proposition au cours de sa 22^e session (13-17 juin 2016). La Directrice générale a donné son accord pour la réalisation d'une étude de faisabilité le 29 juillet 2016. Celle-ci a eu lieu au Mexique du 16 au 20 janvier 2017.

6. La Famille de l'eau de l'UNESCO compte actuellement 48 chaires UNESCO relatives à l'eau et réseaux UNITWIN. Les six propositions suivantes portant sur les chaires UNESCO relatives à l'eau ont été approuvées au deuxième semestre 2016 : chaire UNESCO de la gestion des ressources en eau (université de Mekelle, Éthiopie) ; chaire UNESCO de la gestion des ressources en eau (Université germano-kazakhe, Kazakhstan) ; chaire UNESCO de recherche sur la gestion raisonnée de l'eau pour l'adaptation au climat dans les environnements arides (Université de Namibie, Namibie) ; chaire UNESCO de la coopération internationale relative à l'eau (université d'Uppsala, Suède) ; chaire UNESCO des sciences de l'eau (université de Birmingham, Royaume-Uni) ; chaire UNESCO en hydrologie, eau pour les écosystèmes et les sociétés (université d'Algarve, Portugal).

7. Au moment de la rédaction du présent document, l'état d'avancement du processus de signature et/ou de renouvellement et d'entrée en vigueur des accords existants relatifs aux centres de catégorie 2 est le suivant :

Centre	Conférence générale	Mesure
Centre régional africain d'écohydrologie (ARCE), Addis-Abeba, Éthiopie	38 C Résolution 24 (2015)	Accord en cours de rédaction
Centre africain sur les ressources en eau et le changement planétaire (ACGCWR)	37 C (2013)	En attente de communication concernant le projet d'accord suite au remplacement des précédents responsables
Laboratoire central de suivi de la qualité de l'environnement (CLEQM), El-Qanater, Égypte	38 C (2015)	Projet d'accord finalisé. En attente de signature.
Centre de recherche sur l'eau de l'Institut du Koweït pour la recherche scientifique (WRC), Koweït	38 C (2015)	Accord en cours de rédaction
Centre régional pour la gestion des aquifères partagés (RCSARM), Libye	Accord signé en 2007	Renouvellement de l'accord en 2017. Aucune démarche possible en raison des circonstances politiques.

Centre international de formation et de recherche sur l'érosion et la sédimentation (IRTCES), Beijing, Chine	191 EX / Décision 14 partie XI ; arrivé à échéance en 2011	Le projet est toujours en cours de rédaction bien que conforme au nouveau modèle d'accord.
Centre Asie-Pacifique d'écohydrologie (APCE), Cibinong, Indonésie	35 C (2009)	L'accord signé en 2011 n'est pas entré en vigueur.
Centre régional sur la gestion des eaux urbaines (RCUWM), Téhéran, Iran	31 C (2001) Accord arrivé à échéance en 2016	L'évaluation a eu lieu. La proposition de renouvellement de l'accord doit être soumise au Conseil exécutif de l'UNESCO lors de sa 202 ^e session.
Centre international pour la gestion intégrée des bassins versants et des ressources biologiques dans les régions arides et semi-arides (IMWBRA), Téhéran, Iran	38 C (2015)	Accord en cours de rédaction
Regional Humid Tropics Hydrology and Water Resources Centre for South-East Asia and the Pacific, (HTC) Kuala Lumpur	26 C (1991) Accord signé et arrivé à échéance en 2012	Le bureau régional de Jakarta est en discussion avec le Gouvernement concernant le renouvellement. La révision a été effectuée en 2013, et doit être soumise au Conseil Exécutif.
Centre régional de recherche sur la gestion de l'eau dans les zones arides (RCWMRIAZ), Pakistan	34 C / (2007)	Accord en cours de rédaction
Centre régional de recherche sur l'hydrologie (RWRC-COMSATS), Pakistan	38 C (2015)	Projet d'accord finalisé. En attente de signature.
Centre international sur l'hydro-informatique pour la gestion intégrée des ressources en eau (CIH), Parque Tecnológico Itaipu Binacional, Brésil et Paraguay	34 C (2007)	Accord tripartite signé en juin 2016 avec Itaipu Binacional. En attente de signature par les gouvernements du Brésil et du Paraguay.
Centre international pour l'éducation, le renforcement des capacités et la recherche appliquée dans le domaine de l'eau (HIDROEX), Minas Gerais, Brésil	34 C (2007)	Le centre est en cours de réaménagement. Des discussions concernant un éventuel changement de statut sont également en cours.
Centre de l'eau pour les zones arides et semi-arides d'Amérique latine et des Caraïbes (CAZALAC), Chili	Accord arrivé à échéance en 2016	Renouvellement de l'accord en cours. En attente de l'approbation du projet par le Chili.
Centre régional sur la gestion des eaux urbaines d'Amérique latine et des Caraïbes (RCUWM-LAC), Colombie	Accord arrivé à échéance en 2013	En attente de la réponse du gouvernement quant au statut du centre
Centre pour la gestion durable des ressources en eau dans	35 C (2009)	L'accord signé en 2010 n'est pas entré en vigueur.

les États insulaires des Caraïbes(CEHICA)		
Centre régional de gestion des eaux souterraines pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEREGAS)	37 C (2013)	L'accord signé en 2014 n'est pas entré en vigueur.
Centre intégré et multidisciplinaire de gestion des ressources en eau de l'Université Aristote de Thessalonique (AUTH)	38 C (2015)	L'accord signé en 2016 n'est pas entré en vigueur.
Centre international d'évaluation des ressources en eaux souterraines (IGRAC)	36 C (2011)	L'accord signé en 2016 n'est pas entré en vigueur.
Centre régional européen d'écohydrologie (ERCE), Lodz, Pologne	33 C (2005) Examen achevé en 2012. Le projet n'a pas encore été présenté au Conseil Exécutif.	Les négociations de l'accord sont toujours en cours. Un projet d'accord tripartite est en cours de rédaction afin de résoudre les difficultés juridiques.
Centre international d'écohydrologie côtière, Portugal (ICCE)	35 C (2009)	L'accord signé en 2010 n'est pas entré en vigueur.
Centre international de recherche et de formation sur le drainage urbain (IRTCUD), Belgrade, Serbie	24 C (1987) Accord signé et arrivé à échéance en 1989	En attente d'une réponse du gouvernement quant au statut du Centre

Sur les 36 centres :

- 13 accords ont été signés et sont entrés en vigueur ;
- 8 accords ont été signés mais ne sont pas encore entrés en vigueur ;
- 8 accords sont en cours de rédaction ou en attente de signature ;
- 6 accords sont en cours de renouvellement ;
- 1 centre est en cours de réaménagement.

Rapport sur la consultation spéciale auprès du Conseil intergouvernemental du PHI relative à l'IHE, au CIRAT et aux autres centres proposés placés sous l'égide de l'UNESCO (sous-point 5.3 de l'ordre du jour)

8. Des consultations ont eu lieu le 16 novembre 2016 entre la Directrice générale de l'UNESCO et le gouvernement des Pays-Bas concernant le statut de l'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau. Une proposition a ensuite été remise à l'UNESCO en vue de l'établissement d'un Institut IHE pour l'éducation relative à l'eau à Delft (Pays-Bas), en tant qu'institut de catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO. Par ailleurs, le Secrétariat a reçu, le 6 décembre 2016, une proposition amendée en vue de l'établissement d'un Centre international sur l'eau et la transdisciplinarité (CIRAT) en République fédérative du Brésil, en tant qu'institut de catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO.

9. À la suite de la consultation des membres du Bureau du PHI le 6 décembre 2016, et conformément à l'article XII, paragraphe 28, du Règlement intérieur du Conseil intergouvernemental du PHI sur les consultations spéciales par correspondance, les membres du Conseil du PHI ont été invités, le 15 février 2017, à examiner les propositions précédemment citées, afin d'en évaluer la conformité vis-à-vis du cadre et des stratégies

sectorielles de l'UNESCO applicables, et de fournir des recommandations quant à l'utilité d'une étude de faisabilité pour chacun des centres proposés.

10. S'agissant de l'IHE, les membres du Conseil du PHI ont été également invités à faire part de leurs recommandations quant au nom que portera l'Institut, bien que les membres du Bureau du PHI aient proposé de conserver l'appellation « UNESCO-IHE » (à compter de décembre 2016). Les membres du Conseil ont fait remarquer que « les instituts et centres de "catégorie II" sont autorisés à utiliser le bloc logo de l'UNESCO à condition que celui-ci soit toujours associé à leur propre nom et emblème, ainsi qu'à la formule "placé sous les auspices de l'UNESCO" » (voir références correspondantes en [anglais](#), [espagnol](#) et [français](#), en bas de page).

11. Les membres du Conseil du PHI ont été invités à répondre aux trois questions suivantes : (i) « Approuvez-vous la proposition de l'IHE ? » ; (ii) « Dans l'éventualité où l'Institut deviendrait un institut de catégorie 2, doit-il conserver son nom actuel "UNESCO-IHE" ? » ; (iii) « Approuvez-vous la proposition relative au CIRAT ? ».

Activités de la Famille de l'eau de l'UNESCO (sous-point 5.4 de l'ordre du jour)

12. La première rencontre des chaires UNESCO relatives à l'eau, à laquelle ont assisté 13 des 44 chaires alors établies, a été organisée par le Secrétariat du PHI et la chaire UNESCO sur la gestion des ressources en eau et la culture, sise à l'Université pour étrangers de Pérouse, du 24 au 26 octobre 2016. Les participants ont réfléchi aux apports que pourraient faire les chaires en faveur du Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030 par le biais de leurs projets individuels et conjoints, ainsi qu'aux moyens d'accroître la contribution des chaires à la mise en œuvre du PHI au cours de la période biennale actuelle (2016-2017) et durant toute la phase VIII du PHI (2014-2021). La rencontre a permis de définir les mécanismes destinés à favoriser la coopération entre les chaires régionales ou intervenant dans des domaines proches. On pourrait envisager, par exemple, la création d'un système de partage de l'information entre les chaires UNESCO relatives à l'eau. Enfin, la rencontre a permis aux participants d'échanger sur le concept intitulé « Un nouvel humanisme pour le XXI^e siècle » dans l'éducation, la science et la culture : celui-ci privilégie une approche globale axée sur l'interdisciplinarité, en vue de répondre à un grand nombre de défis actuels, notamment la sécurité et la paix liées à l'eau.

13. Le Secrétariat a également participé à la réunion inaugurale de la chaire UNESCO sur la prévention et la gestion durable des risques géo-hydrologiques à Florence, en Italie, le 27 octobre 2016. Celle-ci est chargée de promouvoir la recherche et le développement (R&D) dans le domaine de la prévention et de la gestion des risques géo-hydrologiques, en appui des politiques et des interventions de réduction des risques.

14. La mise en œuvre de la plateforme PHI-WINS vise à améliorer le réseau et la visibilité du PHI. Cet outil aidera les États membres à améliorer leurs capacités institutionnelles et leurs ressources humaines ; il leur fournira également un socle solide pour la prise de décisions scientifiques et facilitera le partage de connaissances grâce aux forums de discussion. La plateforme doit servir de référence mondiale pour la conception et l'appui des fonctions opérationnelle, managériale et décisionnelle, nécessaires à la bonne gouvernance des ressources en eau. Intuitive et interactive, elle permet l'analyse des données et la génération de cartes personnalisées, et peut être utilisée par un large éventail de parties prenantes. L'une de ses principales ambitions est de renforcer les échanges et la collaboration au sein du réseau de l'UNESCO, ainsi que la communication entre le réseau et les autres groupes et institutions.

15. Le Service d'évaluation et d'audit (IOS) de l'UNESCO réalise actuellement un audit sur le statut des 115 centres de catégorie 2 placés sous l'égide de l'UNESCO. Dans le cadre de la finalisation du rapport d'audit, l'IOS s'appuie notamment sur les informations fiables et les coordonnées figurant dans la base de données des centres de catégorie 2 relatifs à l'eau créée par le Secrétariat du PHI sur le serveur interne de l'UNESCO.

**Programme mondial des Nations Unies pour l'évaluation des ressources en eau
(sous-point 5.5 de l'ordre du jour)**

16. Le Programme mondial des Nations Unies pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP) de l'UNESCO assure la coordination des travaux des 31 membres (agences, organisations, fonds et programmes des Nations Unies) et des 38 partenaires membres d'ONU-Eau (le mécanisme de coordination du système des Nations Unies sur les questions d'eau douce) en vue de la publication du Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau (WWDR). Le WWAP fait partie de la Division des sciences de l'eau. Il est hébergé dans les locaux du Bureau du Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau à Pérouse, en Italie.

17. L'accord relatif au fonds d'affectation spéciale conclu avec le ministère italien de la Terre, de l'Environnement et de la Mer a fourni au WWAP les financements nécessaires à ses activités pour la période 2007-2012. Par la suite, le gouvernement italien et l'UNESCO ont signé un protocole d'accord relatif au WWAP, lequel a été ratifié par le Parlement italien en août 2013 et s'inscrit désormais dans la législation nationale. La loi prévoit que les fonds (1,65 million d'euros par an) nécessaires aux activités principales du WWAP seront affectés par le budget national italien pour une période indéterminée, de manière à garantir la continuité du programme. L'enveloppe annuelle a été réduite d'environ 9 % avec l'entrée en vigueur de la « loi de stabilité » (loi n° 190 du 23 décembre 2014) le 1^{er} janvier 2015. Bien que le gouvernement italien se soit acquitté de la somme totale en 2016, le montant convenu a diminué de plus de 20 % depuis l'adoption de ladite loi. Cette baisse importante a fragilisé les finances du WWAP et l'a empêché de réaliser tous les objectifs de son mandat inscrits dans le protocole d'accord.

18. Le WWAP a fait l'objet d'une évaluation externe en 2015. Les données factuelles ont montré que le Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau était un élément extrêmement important. L'évaluation a conclu que ce dernier figurait parmi les publications les plus visibles de l'UNESCO et demeurerait une source d'information de premier plan sur l'eau douce. Le Secrétariat du WWAP peut notamment compter sur sa capacité et son expérience dans la gestion et la coordination de la publication du rapport.

19. Le WWDR s'appuie sur des données et des indicateurs pour étayer ses propos scientifiques, et le WWAP a toujours contribué activement aux équipes spéciales d'ONU-Eau dans ce domaine. Depuis 2014, le Secrétariat s'investit dans les groupes de travail interorganisations de l'Initiative de suivi intégré des cibles des ODD en rapport avec l'eau et l'assainissement (GEMI) d'ONU-Eau. Il participe, entre autres, aux échanges stratégiques sur l'ODD 6 relatifs au degré de suivi de la gestion intégrée des ressources en eau et à la ventilation par sexe des indicateurs de l'ODD 6.

20. Les rapports WWDR confèrent au WWAP 16 années d'expérience dans la publication de comptes rendus sur les défis et les bonnes pratiques liés à l'eau. Le WWAP joue à ce titre un rôle essentiel dans la préparation des rapports d'avancement relatifs à l'ODD 6.

21. Les comptes rendus pour chacune des huit cibles et chacun des onze indicateurs de l'ODD 6 sont placés sous la responsabilité d'une agence des Nations Unies. L'impact politique global des rapports portant sur une seule cible ou un seul indicateur étant vraisemblablement limité, le WWAP a proposé de publier un rapport de synthèse sur l'ODD 6. Sa valeur ajoutée reposera sur les éléments suivants : évaluation et synthèse des comptes rendus détaillés des cibles et des indicateurs individuels ; examen des interdépendances entre les indicateurs et cibles de l'ODD 6 au regard du Programme à l'horizon 2030 ; possibilité de faire des propositions majeures en matière de politiques afin d'accélérer la réalisation de l'ODD 6.

22. Une équipe spéciale d'ONU-Eau, présidée par le Coordonnateur du WWAP (et dont font partie CEO Water Mandate, la FAO, l'OIT, le PNUD, la CEE, le PNUE, l'UNESCO, l'UNICEF, le Groupe d'assistance technique d'ONU-Eau, l'OMS et l'OMM), est en train de préparer le rapport de synthèse, dont la publication est prévue en mai 2018. Cette échéance coïncide avec la réunion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, prévue à la mi-2018, au cours de laquelle le Forum procédera à son premier examen approfondi de l'ODD 6. Le rapport de synthèse sera la principale contribution d'ONU-Eau à cette réunion. Le financement du rapport, qui permettra aux Nations Unies de communiquer unanimement sur l'ODD 6, est assuré par le ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ), la Direction suisse du développement et de la coopération (DDC) et le ministère des Infrastructures et de l'Environnement des Pays-Bas.

23. Le manuel du WWAP pour l'intégration d'indicateurs sexospécifiques dans la collecte des données a été testé de manière satisfaisante dans le cadre du projet « Gouvernance des ressources en eaux souterraines des aquifères transfrontaliers » (GGRETA) mis en œuvre par le PHI dans l'aquifère Esquipulas-Ocotepèque-Citalá (Trifinio) (El Salvador, Guatemala et Honduras), l'aquifère Stampriet-Kalahari/Karoo (Namibie, Botswana et Afrique du Sud) et l'aquifère Pretashkent (Kazakhstan et Ouzbékistan).

Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau (sous-point 5.6 de l'ordre du jour)

24. L'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau a cessé d'exister le 31 décembre 2016. L'UNESCO et la Fondation IHE de Delft ont conclu un Accord de partenariat en décembre 2016. Par cet Accord, l'UNESCO et la Fondation formalisent leur intention de poursuivre leur étroite coopération dans le domaine de l'éducation relative à l'eau et scellent les conditions de travail de la Fondation au cours de la période de transition (après la perte du statut de catégorie 1 et en attendant l'approbation du statut de catégorie 2). L'Accord de partenariat reste en vigueur jusqu'au 30 juin 2018, à moins que le statut de catégorie 2 soit approuvé par la Conférence générale de l'UNESCO et ratifié par le Parlement néerlandais avant cette date. La Fondation s'efforce de respecter intégralement les conditions de l'Accord de partenariat. Le nouveau nom de l'Institut est « Institut IHE de Delft pour l'éducation relative à l'eau » et son logo a été approuvé par le Conseil de l'Institut et par l'UNESCO.

25. La dernière session de la réunion du Conseil d'administration de l'UNESCO-IHE s'est tenue les 24 et 25 novembre 2016. Les membres du Conseil ont été informés des progrès réalisés par l'Institut dans le cadre de plusieurs activités, telles que la coopération programmatique de l'UNESCO-IHE avec la direction générale de la Coopération internationale (DGIS, ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas), les travaux relatifs à la comptabilité et la diplomatie de l'eau, et l'institut d'études supérieures. Ils se sont engagés à poursuivre leur mission auprès de l'Institut et ont émis plusieurs recommandations concrètes afin que l'Institut et la Famille de l'eau de l'UNESCO continuent d'entretenir des liens étroits.

26. Le 21 novembre 2016, la Fondation IHE de Delft a remis, par l'intermédiaire du

gouvernement néerlandais, une proposition en vue de la création d'un centre de catégorie 2 pour l'éducation relative à l'eau. Le document est en cours d'examen selon la procédure ordinaire d'approbation. La décision devrait être rendue par la Conférence générale de l'UNESCO en novembre 2017.

27. L'Institut suit actuellement la stratégie pour la période 2015-2020. Des activités prioritaires ont été identifiées dans cinq domaines principaux : éducation, recherche, renforcement des capacités, résilience institutionnelle et déterminants favorables. L'Institut teste actuellement un programme de master de 12 mois sur l'assainissement et investit dans le recrutement de personnel et le contrôle qualité, en vue d'élargir son offre d'éducation en ligne. Il prévoit également de renforcer les relations avec une sélection de donateurs.

Gouvernance

28. M. Fritz Holzwarth a conservé ses fonctions de Recteur de l'UNESCO-IHE par intérim jusqu'au 31 décembre 2016. M. Holzwarth et la Fondation IHE de Delft ont convenu que celui-ci demeurerait en poste jusqu'au printemps 2017.

Coopération avec la Famille de l'eau de l'UNESCO

29. L'IHE, l'Université pour la paix au Costa Rica et l'Oregon State University poursuivent la mise en œuvre d'un programme de master sur la coopération et la paix dans le domaine de l'eau, en collaboration avec le projet de l'UNESCO « Du conflit potentiel au potentiel de coopération » (PCCP). L'objectif de cette nouvelle initiative est d'élargir l'approche relative au conflit et à la paix, de conférer à la résolution des conflits une dimension plus théorique, d'intégrer les dimensions des conflits intervenant à de multiples échelles, et de renforcer les compétences par le biais de formations très axées sur la pratique.

30. L'IHE a noué un partenariat avec le bureau de l'UNESCO de Tachkent. Ce rapprochement fait suite à un appel lancé par le PNUD en faveur de la gestion durable des ressources en eau dans les zones rurales d'Ouzbékistan. L'Institut sera chargé, entre autres, de mener une évaluation de référence. L'objectif est d'identifier les lacunes et de faire des recommandations, afin d'améliorer la formation et la sensibilisation des professionnels et des techniciens du secteur de l'eau, et de valoriser la recherche et les programmes de développement dans ce même secteur.

31. L'IHE participe activement à la préparation du rapport 2017 sur la mise en valeur des ressources en eau, intitulé *Les eaux usées : une ressource inexploitée*, notamment le chapitre 4 « Aspects techniques des eaux usées ». L'Institut contribue également à la préparation de l'édition 2018 sur les solutions naturelles, en particulier le chapitre 3 sur les solutions naturelles de gestion de la qualité de l'eau et le chapitre 6 sur les solutions de mise en œuvre. En parallèle, il participe à la réalisation d'enquêtes sur le rapport, en consultation avec les utilisateurs potentiels, afin de recueillir leurs perspectives et leurs besoins liés à l'utilisation du rapport.

32. Les accords en vigueur entre l'IHE et les centres de catégorie 2 placés sous l'égide de l'UNESCO dans les domaines du renforcement des capacités, de la recherche et/ou de l'éducation sont les suivants :

- Accord de collaboration avec le Centre international de gestion des dangers et des risques liés à l'eau (ICHARM) au Japon. Partenaire associé du programme de master Erasmus Mundus en gestion des risques d'inondation soutenu par l'Union européenne.

- Collaboration dans le domaine de l'éducation avec le Centre régional sur la gestion des eaux urbaines d'Amérique latine et des Caraïbes (RCUWM-LAC). Programme conjoint en science et ingénierie de l'eau, spécialisation dans l'hydro-informatique.
- Hébergement du Centre international d'évaluation des ressources en eaux souterraines (IGRAC) à Delft, aux Pays-Bas. Mise en œuvre d'un programme de formation ciblée conjoint, entre autres. Le Directeur commercial par intérim de l'ancien Institut UNESCO-IHE a été nommé au Conseil d'administration de l'IGRAC.
- Protocole d'accord entre l'université de Téhéran, l'UNESCO et le ministère de l'Énergie de la République islamique d'Iran portant création d'un institut d'éducation régional sur l'eau pour l'Asie de l'Ouest et l'Asie centrale.